

## **Prix de participation Mandeville Noël 2021**

### **Conditions**

Du 3 au 16 décembre 2021, la Municipalité de Mandeville soulignera les efforts de décoration des citoyens en remettant des prix de participation à celles et ceux ayant dûment rempli le formulaire de participation. Ainsi, dix (10) gagnants se partageront dix (10) prix d'une valeur totale de 1000 \$.

### **Bulletins de participation**

Les résidents de Mandeville qui auront dûment rempli le formulaire seront éligibles. La publication sera affichée sur la Page Facebook, le site web et au bureau de la Municipalité de Mandeville pendant toute la durée.

### **Tirage**

La Municipalité de Mandeville procédera à un (1) tirage au hasard de dix (10) gagnants le 16 décembre 2021 à 14H00. Les prix seront tirés parmi les participants inscrits en date du 16 décembre 2020 à 10H00. Un seul prix par personne peut être gagné. Les gagnants seront alors rejoints par courriel.

La participation est exclusivement réservée aux résidents de Mandeville ayant dix-huit (18) ans et plus.

### **Les prix**

Prix #1 : 100\$ en bon d'achat applicable dans tous les commerces/entreprises ou artistes/artisans de Mandeville

Prix #2 : 100\$ en bon d'achat applicable dans tous les commerces/entreprises ou artistes/artisans de Mandeville

Prix #3 : 100\$ en bon d'achat applicable dans tous les commerces/entreprises ou artistes/artisans de Mandeville

Prix #4 : 100\$ en bon d'achat applicable dans tous les commerces/entreprises ou artistes/artisans de Mandeville

Prix #5 : 100\$ en bon d'achat applicable dans tous les commerces/entreprises ou artistes/artisans de Mandeville

Prix #6 : 100\$ en argent

Prix #7 : 100\$ en argent

Prix #8 : 100\$ en argent

Pris #9 : 100\$ en argent

Pris #10 : 100\$ en argent

Les gagnants auront jusqu'au 28 janvier 2022 à 16h00 pour réclamer leur prix à la Municipalité de Mandeville. Veuillez prendre note que la mairie sera fermée pendant la période des Fêtes.

Le personnel, le maire, les conseillers et les personnes avec qui ils sont domiciliés de la municipalité ne peuvent y participer.